



ASSEMBLAGE DIMANCHE 28 AOUT 2022

ARNAC LA POSTE

Inscription Vide-Grenier

Installation

L'installation se fera dès 7 h. Les espaces de circulation devront être dégagés pour le public à 9 h. Les participants devront se présenter au POINT INFORMATION VIDE GRENIER pour rejoindre l'emplacement qui leur est attribué.

✂

FICHE D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Nom ou Raison Sociale.....

Prénom ou R.C.....

Adresse

Téléphone..... Carte d'identité ou passeport n°.....

Linéaire à réserver

GRATUIT 2 ml

Mètre supplémentaire demandé :ml X 1.50€ = (règlement à l'inscription à l'ordre de Comité des Fêtes d'Arnac La Poste)

Déclaration sur l'Honneur Je, soussigné(e) :

Nom, Prénom :.....

Déclare sur l'honneur, être informé(e), que je ne dois pas effectuer plus de 2 (deux) vide-greniers dans l'année.

Fait à.....

Le.....

Signature

(1) Entourer la mention choisie

A joindre à la fiche d'inscription une photocopie recto verso de la Carte d'identité Nationale ou de la carte de séjour.

A retourner à :

Courrier : Comité de Fêtes, à l'attention de Mme ROCH -

Mairie d'Arnac la Poste

2 place du Champ de foire

87160 Arnac la Poste

Courriel : cf.arnaclaposte.ar@orange.fr



VIDE GRENIER
ARNAC LA POSTE
DIMANCHE 28 AOUT 2022

REGLEMENT

Le droit d'inscription est gratuit pour les 2 premiers mètres. Il sera demandé une participation de 1.50 € par mètre supplémentaire.

Les termes "exposants" et "participants" ci-dessous désignent les particuliers inscrits au vide-grenier pour la vente d'effets personnels, d'objets, de mobiliers et de vieilleries usagées uniquement.

La revente et le négoce classiques sont interdits dans les vide-greniers et font l'objet d'une activité commerciale qui doit être déclarée.

Cette journée est organisée par le Comité des Fêtes d'Arnac La Poste dans le cadre de la **12ème ASSEMBLÉE**, dans le centre bourg, autour des places du Champ de foire et de l'Eglise.

L'accueil et l'installation des exposants se feront de 7 h à 9h. **Rendez-vous au point information.** Aucun véhicule ne sera autorisé sur le parcours du vide-grenier après 9h. Les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués. Le Comité des Fêtes est seul à pouvoir modifier la disposition des emplacements.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Le Comité des Fêtes ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des litiges, vols, pertes, casses, autre détériorations.

Vous avez obtenu l'autorisation de participer à un vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. Vous vous engagez de ce fait à respecter la législation en vigueur concernant la vente à déballeage.

Les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur le domaine public ou privé à la fin de la journée. Vous vous engagez à ramener les invendus chez vous. Tout pollueur identifié sera passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Il sera demandé de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Votre présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux.

Le Comité des Fêtes